

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclair.fr



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2020

Réuni à 20 heures sous la présidence de Mr Hervé DIGAS, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

Etaient présents : l'ensemble des membres du conseil sauf Mr T. CANAL, Mme M.F. DUMONT.

Monsieur le Maire constate que les mesures de distanciation et le port du masque sont respectés. Aucun public ne s'est présenté.

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le compte rendu du 10 décembre dernier. A l'unanimité, le compte rendu est approuvé.

Il demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour :
* référent Géoparc.

A l'unanimité des membres présents, les conseillers autorisent Monsieur le Maire à rajouter ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

**Voirie – Bâtiments – DM – COR – Personnel – Commerce – Adressage – Budget –
Matériel roulant – Tourisme Environnement – Informations diverses – Questions diverses**

VOIRIE :

- Avancement du dossier aménagement entrée Est :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission Voirie s'est réunie le 10 novembre dernier en présence de Madame VERNAY du Département.

Madame VERNAY va définir un chiffrage et trois entreprises seront sollicitées pour des devis.

Il ajoute que cet investissement pourrait être subventionné par la COR et dans le cadre d'amendes de police.

- Présentation d'aménagement Rue des Vignes :

Monsieur le Maire expose que la commission Voirie, avec la collaboration de Madame VERNAY du Département, a travaillé sur l'aménagement de la Rue des Vignes afin de ralentir la vitesse des usagers. Des jardinières de fleurs en béton désactivé seront installées.

- Circulation Rue des Chalets :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu pour alerter la municipalité au sujet de la vitesse excessive Rue des Chalets. Malgré l'implantation de panneaux 30 km/h, le problème persiste.

BATIMENTS :

- Mairie : sollicitation des entreprises pour changement des huisseries suite à la réunion de la commission :

Monsieur le Maire expose que la commission Bâtiments s'est réunie le 26 novembre dernier et qu'elle a visité les différents bâtiments communaux afin de recenser les huisseries.

Il a été décidé de changer les fenêtres à simple vitrage et les châssis, et restaurer ou changer la porte de la mairie.

20 h 45 : arrivée de Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH

Quatre entreprises seront sollicitées pour des devis.

- Ecole : rafraichissement des huisseries après consultation de la commission :

Lors de la visite de la commission Bâtiments, les membres ont estimé que les huisseries de l'ancien bâtiment ne seraient pas à changer car elles sont en double vitrage mais juste à rafraîchir les peintures ainsi que le couloir et mettre une option pour les persiennes.

Trois entreprises seront sollicitées pour des devis.

Monsieur le Maire ajoute que tous les travaux concernant les huisseries peuvent être subventionnés dans le cadre du plan de relance (Région) et préservation du patrimoine (DETR).

- Ecole : enseigne : présentation de l'enseigne finale validée et mise en place d'une plaque à l'entrée :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le logo de l'école rectifié. Elle sera posée par les agents communaux.

- Purificateur d'air : proposition d'installation d'appareil subventionné par la Région :

Monsieur le Maire expose que la Région débloque des subventions pour équiper les écoles de dispositifs de purificateur d'air dans les communes de moins de 20 000 habitants. Après débat, les conseillers argumentent qu'aérer est la meilleure solution.

DM :

Le Conseil Municipal valide les décisions modificatives suivantes :

* de l'opération 45 à l'opération 34 d'un montant de 944,46 Euros ;

* de l'opération 45 à l'article 21568 d'un montant de 2 613,13 Euros.

COR :

- Présentation du projet territoire :

Monsieur le Maire invite les conseillers à prendre connaissance du projet territoire qui leur a été adressé par mail. La transition énergétique est un volet important et est subventionné par la COR.

- Subvention LEADER :

Monsieur le Maire rappelle la subvention LEADER pour la maison traboule. Il informe l'assemblée qu'il a présenté le dossier devant la commission le mardi 8 décembre dernier et le jury réceptif valide cette aide. Cette subvention sera versée courant semestre 2021.

- Transfert du pouvoir de police vers la COR :

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'à chaque début de mandat la COR interroge les communes sur le transfert des pouvoirs de police spéciale.

La COR conserve les pouvoirs de police spéciale suivants : réglementation de l'assainissement, réglementation de la collecte des déchets ménagers et entretien ainsi que la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

La commune conserve les pouvoirs de police spéciale suivants : réglementation de la circulation et du stationnement, autorisations de stationnement sur la voie publique des taxis, police relative aux bâtiments menaçant ruine, péril et sécurité des établissements recevant du public (ERP).

- Convention ADS :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service commun de la COR : application du droit des sols, pour une durée allant jusqu'au 30 avril 2021.

SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS :

Madame Isabelle ROCCATI-BOSCH est nommée référente Géoparc.

PERSONNEL :

- Proposition de mise en place d'astreintes pour les agents de voirie : déneigement :

Monsieur le Maire rapporte la demande des Adjointes techniques de bénéficier de primes d'astreinte pour le déneigement.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la demande des agents de bénéficier de primes d'astreinte ;
- MET en place des astreintes à la semaine,
- FIXE la période d'astreinte de mi-novembre à mi-mars ;
- PREVILEGIE les sorties en fin d'après-midi jusqu'en milieu de soirée et en fin de nuit jusqu'à tôt le matin pour sécuriser les routes et les personnes qui rentrent ou partent de leur domicile.

- Tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter du 10 décembre 2020 :

TABLEAU DES EMPLOIS		
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Secrétariat	1	Grade : Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe TC
Animation	1	Grade : Adjoint Animation TNC 34,30/ 35èmes
Services techniques voirie- bâtiments- espaces verts	2	Grade : Adjoint Technique Territorial principal de 2 ^{ème} Classe TC

Entretien locaux	1	Grade : Adjoint Technique TNC 32,26/35 ^{ème}
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Grade : ATSEM Principal de 1ère Classe TNC 32,20/35 ^{ème}

- Mise en place de LDG (ressources humaines) :

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique, l'obligation est faite aux collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines. Ce document est obligatoire pour les avancements de grade.

COMMERCE :

- Proposition d'exonération de loyer :

En raison de la crise sanitaire et sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'exonérer le loyer du commerce « Le Fil d'une Libellule » pour une période de deux mois soit décembre 2020 et janvier 2021.

ADRESSAGE :

- Modification de nomination de la Rue de Rochefolles et Goutte Vignole au carrefour du Janin :

Monsieur le Maire explique que lors de l'élaboration de la numérotation, une erreur a été commise pour la maison DARMET au Janin qui a été dénommée Rue de Rochefolles au lieu de Route de Goutte Vignole.

Le plan d'adressage ayant été validé par délibération du Conseil Municipal n° 40 / 2019 en date du 25 septembre 2019, il convient de modifier cette délibération rectifiant la dénomination de la maison DARMET.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- MODIFIE la délibération du Conseil municipal n° 40 / 2019 en date du 25 septembre 2019 ;
- VALIDE la dénomination de la maison DARMET comme suit : 6 Route de Goutte Vignole.

BUDGET :

- Remboursement ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire rapporte que la ligne de trésorerie contractée en novembre 2019 a été remboursée. L'emprunt de la salle de sport étant remboursé en totalité, une nouvelle ligne de trésorerie n'est plus nécessaire. Il donne lecture de la simulation de trésorerie.

MATERIEL ROULANT :

- Changement pneus du tracteur :

Monsieur Maurice DURDILLY fait part à l'assemblée du changement des quatre pneus du tracteur par la société JOMARD de SARCEY.

Il précise que les pneus n'étaient pas usés totalement, mais par sécurité sur la neige, il incombait de les remplacer et rapporte qu'un agriculteur s'est manifesté pour le rachat des quatre pneus pour un montant de 300 Euros. Ce prix a été fixé selon un devis de reprise par un garage.

TOURISME – ENVIRONNEMENT :

- Présentation du projet LPO (Ligue pour la protection des Oiseaux) :

Madame Marielle DYBOWSKI rapporte les comptes rendus de la commission Tourisme – Environnement du 29 octobre dernier sur la création d'un refuge LPO et du 9 décembre dernier, avec la présence du directeur LPO, Monsieur Patrice FRANCO.

Un espace pour protéger la faune et la flore pourrait être créé à l'étang.

Quelques actions pourront être menées : refaire les affiches dégradées autour de l'étang, créer une mare pour la reproduction, laisser un espace un peu sauvage pour que certaines espèces reviennent.

INFORMATIONS DIVERSES :

- PLU :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la révision du PLU reprendra en début d'année.

- CCAS :

Les membres du CCAS distribueront les colis le 12 décembre prochain en respectant les gestes barrières.

- Vœux du maire :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, les vœux du maire pourraient se dérouler le 10 janvier prochain.

- Commission communication :

Madame Stéphanie JACQUET informe les conseillers que le nouveau site internet est ouvert depuis le 9 décembre dernier à l'adresse URL suivante : <https://commune-de-saint-marcel-leclair.neopse-site.com>, l'ancien site est ainsi fermé.

- CLSH :

Madame Stéphanie JACQUET rapporte à l'assemblée que le centre de loisirs accueille une moyenne de dix enfants le mercredi après-midi.

- Gestion gîte :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Patricia ALIX sera en congé du 28 au 31 décembre prochain. A ce jour, il n'y a aucune réservation durant cette semaine.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Guy GIRAUD a remarqué que l'antenne Free a été installée mais pas encore en service.

- Monsieur Guy GIRAUD interroge Monsieur le Maire pour savoir si la commune paie une taxe TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité). Réponse, non.

- Madame Elodie COILLARD rappelle les problèmes de stationnement devant l'école. Un mail a également été transmis en mairie par un parent d'élève.

- Monsieur Guy GIRAUD interroge Monsieur le Maire sur la facture d'adressage. Réponse, la facture a été négociée, il n'y aura pas de dépassement de crédit au budget.

- Monsieur Serge GRACIA fait part qu'il n'y a plus de visibilité dans le miroir à l'intersection de la Rue de Côte Comby et Rue de l'Étang. Réponse, prévoir de le changer.

- Madame Catherine ARSAC rapporte qu'elle a remarqué que les deux bornes d'incendie qui ont été changées ne portent pas leur numéro d'identification.

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le problème de sortie par manque de visibilité Route de Feurs (chalet de droite dans le virage à l'entrée). Le propriétaire du talus a donné son accord pour le raboter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00